

**COMITÉ DE LA PLANIFICATION**

**Rapport  
déposé à l'Assemblée universitaire**

**21 mars 2016**

## **I. LE MANDAT DU COMITÉ**

Lors de sa 571<sup>e</sup> séance tenue le 5 octobre 2015, l'Assemblée universitaire a confié le mandat suivant au Comité :

« L'Assemblée universitaire mandate le Comité de la planification relevant de l'Assemblée universitaire et du Conseil de l'Université afin d'examiner :

toutes les hypothèses dont celle de maintenir le corps professoral au sein de la Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR);

les impacts des changements envisagés sur les étudiants et les étudiantes de la FTSR, après les avoir consultés;

la possibilité de maintenir la FTSR dans un cadre non confessionnel;

et faire rapport à l'Assemblée universitaire au plus tard à la séance du 21 mars 2016, mais au même moment que la présentation du rapport du Comité du statut du corps professoral sur ce sujet. »

## **II. LA DÉMARCHE DU COMITÉ ET LES PERSONNES RENCONTRÉES**

Au moment d'engager ses travaux, le Comité a constaté que la FTSR et la Faculté des arts et des sciences (FAS) avaient déjà adopté dans leurs instances respectives des positions visant l'avenir des études religieuses, y compris dans le cadre d'une éventuelle intégration de celles-ci au sein de la FAS, et que c'est donc la poursuite de cette voie qui a ainsi été privilégiée par le Comité dans le respect des positions adoptées par les deux facultés.

Le Comité a accompli son mandat au cours de six séances qui ont eu lieu les 26 octobre, 13 novembre et 4 décembre 2015 et les 22 janvier, 9 février et 11 mars 2016.

L'administratrice exerçant les fonctions de doyenne à la FAS, Mme Tania Saba, a été deux fois l'invitée du Comité alors que ce fut le cas à trois occasions de l'administrateur exerçant les fonctions de doyen à la FTSR, M. Jean-Marc Charron.

À sa première visite, Mme Saba était accompagnée du vice-doyen à la planification et aux infrastructures et du secrétaire de la FAS, MM. François Courchesne et Francis Gingras, ainsi que de la professeure au Département de sociologie et titulaire de la chaire en études du pluralisme religieux, Mme Valérie Amiraux.

De son côté, à sa première visite, M. Charron était accompagné de son adjoint et responsable des études, M. Alain Gignac, de l'administrateur exerçant les fonctions de secrétaire, M. Pierre Létourneau, et d'un collègue professeur à la FTSR, M. Guy-Robert Saint-Arnaud. À sa troisième et dernière visite, M. Charron était accompagné de M. Gignac.

Deux professeurs de la FTSR, Mme Solange Lefebvre et M. Saint-Arnaud, et trois représentants de l'Association des étudiants en théologie et en sciences des religions, Mme Ariane Bédard-Provencher, M. Simon Massicotte et M. Lindbergh Mondésir, ont également été rencontrés.

Lors de ces séances et de ces rencontres, le Comité a été informé par le vice-recteur au développement académique et à la transformation institutionnelle de la teneur des réflexions menées sur l'avenir de la FTSR et de sa situation actuelle. De plus, le Comité a pris connaissance de la documentation pertinente. Il a reçu le document adopté par l'assemblée de la FTSR énonçant les principes fondamentaux quant à l'avenir de la théologie, des sciences des religions et de l'étude des spiritualités à l'Université et les conditions d'un déplacement éventuel de leur unité (y compris vers la FAS) ainsi que le document faisant état de la proposition adoptée par le

Conseil de la FAS, sur la recommandation de son propre Comité de la planification, favorable à l'intégration de la FTSR selon certaines conditions<sup>1</sup>. En outre, la position des directions de la FAS et de la FTSR et celle des représentants étudiants de la FTSR quant à l'intégration éventuelle de la seconde à la première lui ont été exposées.

### **III. LE PROJET D'INTÉGRATION DE LA FTSR À LA FAS**

Mis au fait que l'optimisme manifesté en novembre 2015 s'était estompé au sortir de la troisième rencontre de travail tenue le 17 décembre entre les directions de la FAS et de la FTSR, le Comité a pris la décision d'inviter leurs administrateurs respectifs à sa séance du 22 janvier 2016 dans le but de connaître leur point de vue sur l'état des négociations.

Devant l'incompréhension qui semblait subsister de part et d'autre sur certains aspects, mais tenant compte de la bonne volonté exprimée par les parties au sujet du projet d'intégration facultaire, le Comité a convenu que le recteur et la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études rencontrent ensemble M. Charron et Mme Saba tout juste après la séance du 22 janvier afin de relancer les négociations. Les deux administrateurs ont alors été informés que la vice-rectrice les accompagnerait pour tenter de trouver un terrain d'entente.

La vice-rectrice a informé le Comité, lors de la séance du 11 mars, que les discussions entre les directions de la FTSR et de la FAS avançaient bien. Ont notamment été discutés des éléments entourant le nom de la nouvelle unité, la définition du champ d'études, la question du statut canonique, la maîtrise d'œuvre des programmes d'études et de recherche, les fonds dotés, la localisation physique de l'unité, la création d'un Centre d'études et de recherche et les conditions permettant une bonne intégration dans la FAS et la relance souhaitée du secteur. Des propositions devront être rapportées aux instances concernées, à la FTSR et à la FAS. Ainsi, comme toutes les unités académiques, cette unité sera responsable de déterminer son propre champ d'études. Elle sera donc invitée à élaborer une mission qui sera accompagnée d'un énoncé des domaines qui la distinguent. Ce projet, qui comprendrait selon les intervenants entendus au Comité la théologie, les sciences des religions et l'étude des spiritualités, devra être soumis aux instances de la FTSR. De même, le nom proposé par le Conseil de la FAS pour la création de la nouvelle unité ne paraissant pas convenir aux membres de la FTSR, une nouvelle proposition à cet effet devra être présentée. Enfin, il semble que les préoccupations des deux parties (FAS et FTSR) entendues au Comité de la planification sont présentement débattues lors des rencontres facilitées par la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études.

### **IV. LA DIMENSION ÉTUDIANTE**

Les représentants de l'Association des étudiants en théologie et en sciences des religions se prononcent, au nom de tous leurs collègues, contre l'intégration de la FTSR à la FAS. En revanche, ils encouragent le renforcement de la collaboration entre les deux facultés.

De leur point de vue, le rattachement de la FTSR à la FAS ne profitera qu'aux sciences des religions tout en entraînant la disparition de la théologie et de l'étude des spiritualités comme champs disciplinaires à l'Université.

Aussi, pour les représentants étudiants, il est primordial de maintenir une unité académique en études religieuses et de la consolider car seule celle-ci peut leur permettre de vivre une expérience de formation complète nourrie de l'interaction entre la théologie, les sciences des religions et l'étude des spiritualités.

Advenant une intégration dans la FAS, l'Université devra s'assurer que les étudiants inscrits dans un programme canonique puissent compléter leur formation. L'octroi du grade canonique relevant des autorités ecclésiastiques, des discussions devront se poursuivre à cette fin. Au trimestre

---

<sup>1</sup> Conseil de la FAS, 329<sup>e</sup> séance tenue le 14 octobre, délibération CONFAS-329-6.

d'hiver 2016, on dénombre un étudiant inscrit à la licence ou maîtrise canonique (aucun étudiant actif non-inscrit) et aucun au doctorat canonique (trois étudiants actifs non-inscrits). Un nouvel étudiant a été admis pour l'automne et quelques étudiants des autres programmes de théologie pourraient souhaiter faire aussi une demande de grade canonique.

#### **V. LE STATUT CANONIQUE DE LA FTSR**

La question du statut canonique de la FTSR a été abordée autant par le Comité de la planification que par le Comité du statut du corps professoral et il est souhaité que les deux rapports permettent de saisir les contours de cette question. Durant ses travaux, le Comité a cherché à connaître les positions au sein de la FTSR à ce sujet de même que celles de la FAS, ce dont il est rendu compte ici. Il convient néanmoins de rappeler que la décision d'attribuer ou non, de retirer ou non, le statut canonique à une faculté ou autre unité académique n'appartient pas à l'Université, quelle qu'en soit l'instance, mais uniquement aux autorités ecclésiastiques. Le Comité a donc cherché à connaître autant que possible la position notamment de l'archevêché à ce titre. Par ailleurs, précisons que le statut canonique est accordé à une unité et non pas à des individus (professeurs) qui, dans leur cas, peuvent se voir attribuée une « mission canonique » par les mêmes autorités ecclésiastiques.

Selon les informations obtenues par le Comité, l'abolition du statut canonique de la FTSR ne poserait pas de difficultés particulières à l'archevêché de Montréal dans la mesure où la formation des prêtres est maintenant dispensée par le Grand séminaire.

À la FAS, on insiste d'abord et avant tout sur le respect de son statut et de ses activités laïques. La direction facultaire avait d'ailleurs posé dès le départ l'abolition du statut canonique de la FTSR comme l'une des conditions à son intégration.

À la FTSR, l'importance accordée au maintien ou à la perte du statut canonique varie. Pour les deux professeurs rencontrés, le maintien du statut canonique est qualifié d'important pour le développement de la discipline théologique, le statut de certains professeurs en théologie et le recrutement d'une partie des étudiants internationaux en théologie. Pour d'autres de leurs collègues, dont l'administrateur exerçant les fonctions de doyen, le statut canonique de la Faculté demeure un enjeu très secondaire face à un autre enjeu, présenté comme le véritable enjeu par M. Charron, à savoir la pérennité des études religieuses telles que définies par la FTSR avec ses trois dimensions fondamentales que sont la théologie, les sciences des religions et l'étude des spiritualités.

Le Comité considère que c'est aux membres de la FTSR d'évaluer l'importance du maintien du statut canonique de leur faculté, tout en se rappelant que ce sont toujours les autorités ecclésiastiques qui ont le dernier mot en la matière et qui pourraient décider en tout moment de retirer ce statut canonique. Cependant, comme les autres unités de l'Université sont laïques, un maintien potentiel de la mission canonique des professeurs ne pourrait passer par une telle unité au sein de la FAS.

#### **CONCLUSION**

Au moment de préparer ce rapport pour l'Assemblée universitaire du 21 mars 2016, le Comité constate que les discussions s'avèrent plutôt fructueuses entre les deux unités en vue d'une éventuelle intégration de la FTSR au sein de la FAS. En ce sens, le Comité estime que ses travaux ont permis d'entendre les différentes parties et d'écouter les préoccupations exprimées. Le Comité a pu également accompagner les deux unités dans leurs discussions et a contribué à faire avancer les discussions dans la voie où elles étaient déjà engagées lorsque le Comité a reçu un mandat de l'Assemblée universitaire. À cette étape du rapport, le Comité estime donc qu'il faut attendre la fin de ces discussions et connaître les positions respectives des deux unités ainsi que de leurs instances respectives avant de revenir à l'Assemblée universitaire sur le sujet, d'une manière plus définitive comportant une recommandation le cas échéant.